

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

AVIS PUBLIC

---

ÉTAPE 1 DU PROCESSUS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-352-1  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-352 RELATIF À LA DÉMOLITION  
D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 23 avril 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
  - Règlement numéro 2024-M-352-1 modifiant le règlement numéro 2023-M-352 relatif à la démolition d'immeubles.

**Objet du règlement**

2. Ce projet de règlement vise à ajouter une exception à l'article 6.2.1 afin d'inclure un immeuble destiné à la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin de protection

**Modalité pour l'assemblée publique de consultation**

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 23 avril 2024, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 9 mai 2024 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Approbation référendaire**

6. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

**Zone concernée**

7. L'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est concerné par ce projet de règlement.

**Documents à être consultés**

8. Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 23 avril 2024 - Ville) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.
9. Une présentation détaillée du projet sera disponible pour consultation, avant la tenue de de l'assemblée de consultation publique, sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 23 avril 2024) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Anny Després, greffière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**ÉTAPE 1 DU PROCESSUS**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-352-1  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-352 RELATIF À LA DÉMOLITION  
D'IMMEUBLES**

Je soussignée, Anny Després, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, atteste que j'ai publié une copie de l'avis ci-contre le 1<sup>er</sup> mai 2024, en conformité avec l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par affichage au bureau de la Ville (dans le hall de l'hôtel de ville), par insertion dans le journal L'Info du Nord diffusé sur le territoire de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation à Sainte-Agathe-des-Monts ce 1<sup>er</sup> mai 2024.

Anny Després, greffière adjointe